

...MLF - OSUI...

Juin 2010

• Bilan de la CCPL et de la Réunion informelle

Accompagné de Mme PETIT ; du service financier et juridique de la MLF, de Mme TRAINOIR ; du service de la pédagogie et des personnels, et des proviseurs des établissements OSUI, M. DEBERRE a présidé la CCPL pour les collègues en recrutement local et rencontré des représentants des personnels détachés lors d'une réunion informelle. Le SNES et le SNUipp étaient présents à cette dernière réunion.

Recrutés locaux :

Les discussions ont porté, entre autres, sur les revalorisations salariales des différentes catégories de personnels, sur les frais de scolarité, sur les procédures de recrutement internes à l'OSUI et la création d'une caisse de solidarité.

Quelques décisions :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} septembre 2010 : **+ 3,5 %**
- Refonte des grilles d'ancienneté pour les enseignants avec réduction du temps passé dans chaque échelon (application en septembre 2011)

Échelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Durée	3 ans	3ans	4 ans	4ans	5ans	5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	
Indice 1ère Cat	584	597	626	655	720	792	810	830	850	870
Indice 2 ^{ème} cat	438	449	470	490	540	594	610	630	650	670

- Prime annuelle pour les enseignants en CDI (18 000 DH échelonné sur 4 ans)
- Pour les ASEM : révision proposée à la prochaine CCPL (novembre 2010)
- Revalorisations catégorielles pour les ASEM et agents de laboratoire (rentrée 2011)
- Réduction de 50% des frais de scolarité pour chaque enfant (rentrée 2010)

Le compte-rendu officiel de cette réunion devrait être affiché dans tous les établissements OSUI.

Détachés :

Les discussions ont porté sur la visite controversée d'une inspectrice de lettres, les conditions salariales, les contrats de travail proposés et le dialogue avec les personnels.

La prime exceptionnelle sera révisée à la hausse pour la prochaine année scolaire : **+4,88%**
Malgré les demandes des représentants, les autres indemnités ne sont pas augmentées.

Le compte-rendu complet est disponible sur le panneau syndical.

• CCP nationale MLF

Groupe de travail recrutement (2^{ème} phase) du 2 juin 2010

La FSU était notamment représenté par Patrick SOLDAT du SNES hors de France qui est venu au lycée Massignon cette année et par Vincent GOMET, détaché à Massignon OSUI, pour le SNUipp.

Questions abordées : situation de l'établissement de Palma (Espagne), prime pour évaluations CE1-CM2 étendue à l'ensemble du réseau MLF, contestation des notes administrative, reprise de l'école de Tanger sous statut OSUI, contrats au Maroc, dialogue avec le siège et représentation des personnels. Puis bilan des recrutements des personnels détachés.

En dépit de la volonté affichée et des progrès constatés, force est de noter cette année encore que le recrutement manque de transparence et d'équité dans le traitement des dossiers, notamment pour le recrutement en école d'entreprise. La FSU le déplore et continuera à dénoncer tous les abus, qui discréditent le travail effectué en commission.

Compte-rendu complet sur le site du SNUipp rubrique Hors de France

<http://www.snuipp.fr/spip.php?rubrique1123> et affiché sur le panneau syndical.

• Frais de scolarité AEFÉ : Des avancées au Maroc

Au Maroc, la large mobilisation des personnels (grève, AG, courriers ..) sur les frais de scolarité, les bourses scolaires et les arriérés de cotisation retraite leur a permis d'obtenir des avancées significatives, pour les recrutés locaux notamment. Cette victoire est un premier pas vers la revendication du SNUipp et du SNES en matière de droits de première inscription : exonération totale pour les personnels ou prise en charge complète par l'Agence !

Plus de détails sur le blog du SNUipp MAROC : <http://snuippmaroc.blog4ever.com/>

• Suppressions de postes : les recettes cyniques de Chatel

- Le ministère de l'Éducation nationale vient d'adresser aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académies une série de documents pour leur indiquer les 13 meilleures façons de supprimer des postes : augmentation du nombre d'élèves par classes, surexploitation des TZR et des précaires, utilisation de la réforme du lycée...
- **Ces documents** exposent publiquement ce que le SNES ne cesse de dénoncer : le cynisme comptable, l'hypocrisie et les simulacres de dialogue social du ministre et l'absence flagrante de toute considération pédagogique dans la politique éducative du gouvernement.
- Les réformes de Luc Chatel ont pour objectif prioritaire d'appliquer le dogme sarkozien du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Tous les documents sur le site du SNES www.snes.edu

Suppressions d'emplois : Luc Chatel abat ses cartes

31 mai 2010

Le ministère de l'Education nationale vient d'adresser aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académies une série de documents destinés à leur indiquer où trouver les gisements d'emplois dans la perspective des 16 000 suppressions envisagées pour le budget 2011.

Avec un parfait cynisme, il abat enfin ses cartes et décline 13 mesures sur lesquelles recteurs et IA devront s'appuyer pour quantifier les « gains d'emplois » possibles.

Ce document est la preuve qu'au gouvernement, et en particulier au ministère de l'Education nationale, il y a bien un discours coté cour et un discours coté jardin.

S'agissant du second degré, alors que le président de la république affirmait il y a peu encore que la réforme du lycée ne supprimerait aucun emploi, son ministre écrit aujourd'hui noir sur blanc que « La réforme du lycée général et technologique offre des possibilités significatives d'optimisation aux établissements » notamment par le biais de la dotation globalisée, de la mise en place du tronc commun en première, des conventions entre établissements pour les enseignements d'exploration. Il indique très clairement que l'offre de formation doit être réduite et pousse à la mise en concurrence accrue des établissements.

Alors que le ministre promettait une rentrée avec des taux d'encadrement stable, il préconise en collège comme en lycée l'augmentation des effectifs par classe allant jusqu'à théoriser qu'« Il n'est pas démontré ...que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves » alors que les taux d'encadrement des internats d'excellence que le ministère met en place font rêver tous les établissements.

La fermeture des petits établissements est suggérée arguant de leur coût pour les finances publiques sans souci de la marginalisation de certains territoires que ces fermetures ne manqueraient d'engendrer.

Les IDD en collège sont remis en cause non pas sur le fond mais surtout pour les deux heures qui leur sont attachés .Ainsi le ministère indique à ce sujet « Dans le cadre de son autonomie, l'établissement peut procéder à des groupements d'élèves de plusieurs classes d'un même niveau. » Et vive la découverte à 60 par groupe !

Les décharges de service sont à nouveau dans le collimateur : le ministre appelle à une application stricte des décrets de 50 notamment « dans le cadre de la réforme des de la classe de première » et à faire la chasse à toutes les heures de décharges « non statutaires » (soutien scolaire, chorale, coordination disciplinaire, formation TICE...)

Enfin, il appelle une nouvelle fois à l'optimisation du remplacement, ce qui pour lui signifie recours à de plus en plus de personnels précaires et la diminution des moyens en emplois alloués à cette tâche alors même qu'ils font déjà cruellement défaut.

Une fois de plus c'est la traduction de la mise en œuvre du credo gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite qui fait office de politique éducative ce que le Snés dénonce depuis des mois.

<http://www.snes.edu/Suppressions-d-emplois-en-2011.html>

• On nous demande...

Qu'est que le SNES ? Qu'est-ce que la FSU ?

Née en 1993, la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) est l'une des plus jeunes organisations syndicales en France. Le SNES en est l'un des membres fondateurs. Il y côtoie des syndicats des syndicats implantés dans toute l'Éducation nationale.

Parmi les plus importants : le **SNUIPP** (majoritaire dans le 1er degré), le **SNEP** (Éducation Physique), le SNESUP (Sup), le SNASUB(administratifs), l'UNATOS (agents), le SNICS (infirmières), le SNUPDEN (chefs d'établissements).

Forte de plus de 150 000 adhérents, la FSU a toujours obtenu la majorité dans les élections professionnelles de l'Éducation. Rassemblant l'ensemble des catégories de tous les types d'établissement, la FSU permet à chacun de ses syndicats nationaux d'avoir une vision plus large des problèmes auxquels est confrontée l'éducation nationale et de faire converger les actions des uns et des autres pour donner plus de force à l'action de chacun.

La FSU a décidé en 2004, notamment pour répondre à des demandes qui lui avaient été adressées, d'étendre son champ d'intervention à l'ensemble des 3 fonctions publiques et a accueilli depuis divers syndicats des collectivités territoriales (SNUCLIAS) de l'agriculture (SYGMA) de l'emploi (SNUTEF) ou de l'environnement. Déjà première fédération de la fonction publique d'Etat, la FSU n'en n'a que plus de force pour, dans un contexte particulièrement difficile ces dernières années, se faire entendre sur les questions de salaires, de retraites et de protection sociale.

La FSU a marqué par sa très grande implication avec les personnels de l'éducation dans les grands conflits de 1995 et 2003. Elle a aussi marqué par des pratiques novatrices : modes de fonctionnement internes privilégiant la construction de consensus, parti pris de surmonter la division syndicale (recherche de l'unité d'action, mais aussi de formes de rassemblement permanent du syndicalisme français)

Au plan international, elle a demandé son affiliation à la toute nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI).

